



Franck PIA
Maire de Beauvais

Vers une ville accessible

L'accessibilité et l'inclusion sont au cœur de notre engagement pour une ville plus juste et solidaire. Parce qu'une société inclusive est une société qui ne laisse personne de côté, nous avons souhaité, à travers ce Plan Handicap, affirmer notre volonté d'améliorer au quotidien l'accessibilité de notre ville, de ses services pour toutes et tous.

Ce travail est le fruit d'une large concertation menée avec l'ensemble des acteurs investis sur ces questions. Je tiens à remercier chaleureusement les participants, les partenaires, les associations œuvrant dans le champ du handicap, ainsi que les services internes de la collectivité et les membres de la sous-commission communale d'accessibilité. Leur engagement et leur expertise ont été essentiels pour élaborer des actions concrètes et adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

Aussi, ce document témoigne de notre ambition collective : garantir à chacun un accès facilité aux services, aux loisirs, à la culture, au sport et à l'éducation. C'est ainsi que nous continuerons à avancer ensemble, avec détermination, pour faire de Beauvais une ville toujours plus inclusive.

Franck PIA
Maire de Beauvais



PLAN HANDICAP 2024 /2026 DE LA VILLE DE BEAUVAIS

La Ville de Beauvais se mobilise pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une accessibilité entière et autonome. Cette volonté s'exerce en faveur de tous les âges et dans tous les domaines liés à la vie ou au mode de vie, droit, éducation, santé, logement, transport, vie professionnelle.

Le Plan Handicap repose sur 4 axes stratégiques de travail, 8 engagements, 18 actions :

Axe 1 : BEAUVAIS ACCESSIBLE

Engagements :

- Poursuivre la mise en accessibilité réglementaire des lieux accueillant du public,
- Promouvoir une mobilité accessible, favoriser les mobilités,

AXE 2 : BEAUVAIS COMMUNICANTE

Engagements :

- Améliorer l'information et son accès,
- Améliorer l'information sur l'accès aux droits selon les handicaps,

AXE 3 : BEAUVAIS PARTICIPATIVE

Engagements :

- Poursuivre et favoriser la participation de tous aux instances consultatives,
- Favoriser et faciliter les participations citoyennes,

AXE 4 : BEAUVAIS INCLUSIVE

Engagements :

- Changer les regards sur le handicap,
- Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne,

PLAN HANDICAP BEAUVAIS 2024-2026 (PHB)

01- BEAUVAIS ACCESSIBLE

1.1- Poursuivre la mise en accessibilité réglementaire des lieux accueillant du public

- 1.1.1- Suivre et participer à l'avancée de l'agenda d'accessibilité programmée ADAP
- 1.1.2- Participer et veiller à la mise en place des registres d'accessibilité
- 1.1.3- Organiser et animer la sous-commission d'accessibilité

1.2- Favoriser les mobilités

- 1.2.1- Proposer et identifier une offre de stationnements adaptés : application Macaron
- 1.2.2- Suivre et participer à l'amélioration du plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des mobilités (PAVE et SDAT)

04- BEAUVAIS INCLUSIVE

4.1- Changer les regards sur les différents types de handicap

- 4.1.1- Organiser ou coorganiser des actions de sensibilisation auprès du grand public
- 4.1.2- Promouvoir les actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivité et favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap

4.2- Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne

- 4.2.1- Encourager et faciliter l'accompagnement des personnes dans l'accès aux loisirs, à la culture, au sport et à l'éducation
- 4.2.2- Favoriser les parcours de soins en lien avec les structures sanitaires

02- BEAUVAIS COMMUNICANTE

2.1- Améliorer l'information et son accès

- 2.1.1- Adapter les outils d'information numériques
- 2.1.2- Elaborer des outils d'information Facile à Lire et à Comprendre FALC (UNAPEI)

2.2- Améliorer l'information sur l'accès aux droits selon les handicaps

- 2.2.1- Travailler autour des parcours d'usage et assurer leur communication
- 2.2.2- Améliorer l'accueil en fonction du type de handicap
- 2.2.3- Promouvoir des « accueils handi » dans les événements et assurer leur communication

03- BEAUVAIS PARTICIPATIVE

3.1- Poursuivre les instances consultatives

- 3.1.1- Animer la plénière et maintenir une dynamique de réseau
- 3.1.2- Favoriser le maintien des échanges entre les services, les associations et les usagers pour prendre en compte les axes d'amélioration

3.2- Favoriser et faciliter les participations citoyennes

- 3.2.1- Poursuivre l'action FALC dans les bureaux de vote et dans la cité
- 3.2.2- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits



Une ville pour toutes et tous, c'est dans cette optique que la ville de Beauvais se mobilise pour que les personnes porteuses de handicap puissent bénéficier d'une accessibilité totale et autonome.

ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La commune initie des mesures facilitant l'accès à la vie de la cité relatives aux loisirs, à la vie sociale, à la culture, au travail. L'enjeu consiste à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services offerts aux habitants.

Le Plan Handicap Beauvais a vocation à réaffirmer l'engagement de la Ville, des associations et de ses partenaires.

Ce plan confirme les différentes formes de collaborations comme autant de ressources et d'atouts pour œuvrer dans le domaine de l'inclusion et prend en compte les 5 familles de handicap. Dans l'objectif de la ville pour toutes et tous, il tend à développer autant que possible également la notion d'accessibilité universelle.

DÉMARCHE

L'élaboration de ce plan a permis d'identifier de nouvelles collaborations et repose sur la concertation, la contribution et l'implication de l'ensemble des acteurs du champ du handicap et de la société civile en général.

Cette démarche est transversale et s'intègre dans l'ensemble des politiques publiques municipales.

Vecteurs d'une réelle dynamique sur les questions du handicap, se sont déroulés en 2024 2 plénières regroupant l'ensemble des services et des partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans le champ du handicap, 4 ateliers participatifs ont été organisés de juin à septembre 2024, sur les thématiques décidées en formation plénière. Ces rencontres ont permis :

- d'identifier un réseau d'acteurs œuvrant dans le champ du handicap
- d'apprécier la manière dont les acteurs du territoire se saisissent des questions relatives aux handicaps dans la mise en œuvre de leurs actions
- de confirmer la nécessité de travailler en réseau les projets avec les personnes porteuses de handicap et les experts des divers domaines concernés.
- de favoriser l'émergence d'actions adaptées aux besoins du territoire.

Les partenariats institutionnels se consolident par la mise en place d'actions conjointes pour mieux répondre aux besoins des personnes porteuses de handicap.

La contribution des associations à des projets spécifiques permet d'appréhender les différentes familles de handicap et de mieux développer le principe d'inclusion.

Le handicap recouvre une réalité multiple et complexe de par sa nature, son origine, sa gravité. La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé s'est éloignée d'une définition qui se focalisait sur l'impact de la maladie ou tout état de santé qui peut en résulter. Elle tend désormais à prendre en considération les facteurs environnementaux dans la mesure où ils influent sur le niveau d'autonomie de la personne. C'est le sens des actions portées dans **l'axe 1 Beauvais accessible**.

Veiller à inclure le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et permettre aux personnes d'être pleinement actrices et usagères, passe aussi par un accès facilité à l'information dans **l'axe 2 Beauvais communicante**, en écho aux forts besoins exprimés lors des différents ateliers qui ont permis la structuration de ce Plan Handicap Beauvais.

Dans l'axe 3 Beauvais participative, la participation citoyenne permet de prendre en compte au mieux l'expertise d'usage et les besoins, de croiser les regards, les compétences de toutes et tous.

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions de la loi 2005. Un des objectifs de la loi était de passer de logiques d'intégration à des logiques d'inclusion, porté dans **l'axe 4 Beauvais inclusive**, partie la plus dense du Plan Handicap qui illustre l'ambition de mobiliser le droit commun dans les champs de l'accès à l'éducation aux loisirs, à la culture, au sport, à tous les âges.

CONCLUSION

Ce Plan Handicap Beauvais 2024 /2026 pour la prise en compte des handicaps est le fruit d'une démarche collective de concertation et d'actions concrètes répondant à des enjeux clairement identifiés et partagés tout au long des ateliers et réunions partenariales et internes. Il n'est pas figé et peut évoluer en fonction des besoins exprimés des personnes, des associations. C'est un plan évolutif.

CONTACTS

Directeur des Transitions et santé : Guillaume Sergeant

- **Responsable de service santé et handicap** : Véronique Vincent

- **Chargée de mission handicap et accessibilité** : Isabelle Guardao

✉ accesshandi@beauvais.fr

VILLE DE BEAUVAIS

PLAN HANDICAP 2024 / 2026

